Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_235-DE

Délibération n° 2025.235

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	45

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	45
Contre :	0
Abstentions :	0

A. FORET *et* ***M. POMMEREUL*** *ne prennent pas part au vote*

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_235-DE

Fougères Agglomération **2025.235**

2025.235 - Mobilité - Fonds de concours L'Agglo à vélo - Validation du projet La Chapelle Fleurigné – Aménagement d'une voie douce entre les bourgs de Fleurigné et de la Chapelle Janson

Dans sa délibération du 02/12/2024, Fougères Agglomération a mis en place un fonds de concours. Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004, qui introduit un article L.5214-16-V dans le code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté d'agglomération et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil d'agglomération et du conseil municipal concerné, et ce afin de financer la réalisation d'un équipement.

La commune de la Chapelle Fleurigné a déposé son projet aménagement d'une voie douce entre les bourgs de Fleurigné et de la Chapelle Janson au programme d'aides financières « L'Agglo à vélo ». Il consiste en :

- La création d'une voie verte comprenant une voie cyclable et un cheminement piétonnier pour relier les 2 bourgs Fleurigné et la Chapelle-Janson
- La création d'une voie cyclable située en bordure de la route existante et séparée de la chaussée par un aménagement végétalisé
- La création d'un franchissement (passerelle en bois sur pieu) du cours d'eau pour le passage du cheminement piétonnier

Les objectifs sont de favoriser les circulations douces, d'offrir un espace de circulation sûr et mixte, de faciliter l'accès aux services de proximité : commerces, écoles, équipements sportifs et culturels, mairies, ADMR, maison de santé, pharmacie et enfin d'aménager une traversée respectueuse du ruisseau de la Motte d'Yné et de la zone humide identifiée.

Après étude et calcul des données cyclables, ce projet est éligible au fonds de concours « L'Agglo à Vélo ». Les travaux étant achevés, il convient désormais de délibérer sur le montant attribué de ce fonds de concours ; dans un second temps la subvention stationnement/jalonnement sera étudiée lors de la validation des règlements en 2026.

Identification des dépenses éligibles

Dépenses		**Recettes**		
Poste	Montant (€) HT	Financeurs	%	Montant subvention
Etudes d'aménagement *Adao Urbanisme*	21 650,00 €	Etat - DETR	33	161 901,00 €
Etudes complémentaires Zones humides et Dossier Loi sur l'eau	5 345,00 €	Département	30	146 575,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre et études *Orchestram*	7 321,00 €	Commune	20	98 281,97 €
Travaux	435 955,85 €	Fougères Agglomération FDC	17	
Travaux éligible au fonds de concours	314 353,25 €			75 388,48 €
Levé topographique	4 675,00 €			
Acquisitions terrains et bornages	16 463,00 €	Fougères Agglomération sub stationnement/jalonnement		9 263,40 €
Total dépenses éligibles	343 324,25 €			
Total dépenses	**491 409,85 €**	**Total recettes**	100	**491 409,85 €**

Considérant qu'il appartient au conseil d'agglomération de valider le versement de ce fonds de concours « L'Agglo à vélo » aux communes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16-V,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_235-DE

Fougères Agglomération **2025.235**

Vu la délibération du conseil d'agglomération n°2024.230 relative au Schéma Directeur Vélo – Règlement fonds de concours « L'Agglo à Vélo »,

Vu l'avis favorable des membres de la commission « mobilité et infrastructures » du 8 juillet et 10 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 75 388.48 € à la commune Chapelle Fleurigné pour l'aménagement d'une voie douce entre les bourgs de Fleurigné et de la Chapelle-Janson.
- **DE VERSER** la subvention des règlements stationnement/jalonnement d'un montant de 9 263.40 € après leur validation en 2026.
- **D'AUTORISER** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU